

Évaluation collaborative des répercussions sur les droits, partie 1 :

Lieux approximatifs d'exercice des droits

Objet : L'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) a créé cette fiche de travail afin d'appuyer les discussions préliminaires et la compréhension de vos droits ancestraux ou issus de traités en rapport avec le projet aurifère Upper Beaver (le projet). Cette fiche de travail est un document évolutif qui sera mis à jour en fonction des renseignements fournis par votre collectivité et le promoteur tout au long du processus d'évaluation d'impact. Pour obtenir plus d'information sur l'approche de l'Agence concernant l'évaluation des répercussions potentielles sur l'exercice des droits ancestraux ou issus de traités, veuillez consulter le document d'orientation provisoire de l'Agence :

<https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/guide-practitioner-evaluation-impact-federale/document-orientation-evaluation-repercussions-potentielles-droits-peuples-autochtones.html>.

L'Agence vous invite à nous aider à remplir le tableau ci-dessous, afin de nous permettre de comprendre vos droits ancestraux ou issus de traités dans la région entourant le projet. Veuillez ajouter autant de nouvelles lignes au tableau que nécessaire.

Dans la mesure du possible, et dans le respect de la confidentialité, l'Agence vous invite également à fournir des renseignements sur les emplacements de chaque composante valorisée établie (comme un aspect des conditions environnementales, sanitaires, sociales et économiques qui peut être important pour votre collectivité). Ces renseignements aideront l'Agence à comprendre comment votre collectivité peut être touchée par le projet. Vous pouvez décrire la zone en utilisant des points de repère connus, tels que des routes ou des plans d'eau, ou indiquer des distances approximatives par rapport au projet. Lors de futures réunions avec votre collectivité, l'Agence fournira une carte qui comprendra les principaux éléments du projet et les zones environnantes afin d'aider votre collectivité à établir les zones d'importance. Veuillez tenir compte de l'avis de non-responsabilité à la fin du tableau lorsque vous fournissez du savoir autochtone de manière confidentielle. Si votre collectivité a des réticences à communiquer un emplacement précis, un emplacement approximatif dans une zone tampon suffira.

Note importante : L'intention de l'Agence est de travailler en collaboration avec votre collectivité pour comprendre les répercussions potentielles du projet sur l'exercice de vos droits ancestraux ou issus de traités. Si vous n'êtes pas d'accord avec l'approche adoptée dans le présent document, ou si vous souhaitez proposer une autre méthode pour compléter notre processus d'évaluation collaborative des répercussions sur les droits, l'Agence tiendra compte de vos préférences et les intégrera dans toute la mesure du possible.

n°	Droits en cours d'exercice (classés par composante valorisée)	Informations sur l'emplacement	Contexte supplémentaire
	<p><i>Pour chaque composante valorisée (par exemple, les choses qui sont importantes pour votre collectivité), considérez les droits pratiqués par votre collectivité qui pourraient être affectés par le projet.</i></p>	<p><i>Veillez fournir une description des zones d'importance. Si la confidentialité est une préoccupation, veuillez fournir un emplacement approximatif dans une zone tampon si vous préférez.</i></p>	<p><i>Veillez fournir toute information que vous jugez nécessaire pour aider l'Agence à comprendre comment vous exercez vos droits.</i></p>
EX : 1	<p>Chasse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Orignal 	<p>Orignal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'aire de reproduction connue de l'orignal est adjacente au chemin Beaverhouse; • Les orignaux migrent généralement près d'un sentier communautaire bien connu, immédiatement au nord de la zone du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • La chasse à l'orignal est importante pour l'enseignement et le partage du savoir avec les jeunes générations. • Les perturbations sonores potentielles peuvent entraîner un évitement de la zone et limiter la disponibilité dans les lieux de chasse préférés.

Avis de non-responsabilité :

Tout renseignement soumis à l'Agence pour éclairer l'évaluation du projet sera rendu public dans le dossier du projet et pourra être affiché en ligne dans le Registre canadien d'évaluation d'impact, sous réserve de certaines exceptions liées à la protection des renseignements personnels, à la sécurité ou à la confidentialité. La Politique sur les présentations de l'Agence (<https://www.iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/participation/conditions>) précise quelles sont les informations présentées qui peuvent être partagées publiquement, et celles qui doivent rester privées. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont nous protégeons votre vie privée, veuillez consulter l'Avis de confidentialité (<https://www.iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/protection?&culture=fr>).

Le savoir autochtone communiqué à titre confidentiel est protégé contre la divulgation en vertu de l'article 119 de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI), sauf si un consentement écrit est fourni. De plus, le savoir autochtone partagé à titre confidentiel pourrait être partagé avec certaines parties si l'information est accessible au public ou si la divulgation est nécessaire pour l'équité procédurale et la justice naturelle. Si vous souhaitez fournir des commentaires ou des documents contenant des renseignements confidentiels ou de nature délicate qui ne devraient pas être divulgués au public, veuillez communiquer avec Spencer Roth au 647-355-7318 ou à l'adresse UpperBeaver@iaac-aeic.gc.ca avant de soumettre les renseignements. Ainsi, votre demande sera traitée de façon appropriée. Veuillez prendre note que l'Agence vous consultera avant de divulguer du savoir autochtone communiqué à titre confidentiel en vertu d'une exception.